

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : officielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 56 (1948)

Heft: 10

Artikel: Biberbrücke - Lac Bleu-Mitholz - Wädenswil : trois catastrophes que les samaritains ne doivent pas oublier!

Autor: E.H.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-973150>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DAS ROTE KREUZ LA CROIX-ROUGE

Organ des Schweizerischen Roten Kreuzes und des Schweizerischen Samariterbundes - Organe officiel de la Croix-Rouge suisse et de l'Alliance suisse des Samaritaines

Biberbrücke - Lac Bleu-Mitholz - Waedenswil

Trois catastrophes que les samaritains ne doivent pas oublier !

Le 26 juillet 1947, entre Biberbrücke et Einsiedeln, deux trains entrèrent en collision. Cet accident causa la mort de dix personnes et en blessa grièvement une trentaine. Les samaritains d'Einsiedeln arrivèrent rapidement sur place et organisèrent promptement les secours.

Dans la nuit du 19 au 20 décembre 1947, une terrible explosion se produisit près du Lac Bleu-Mitholz. Bilan de la catastrophe: neuf morts et de nombreux blessés. Nos lecteurs ont déjà été informés sur le travail fourni par les samaritains de la vallée de la Kander.

Dans la soirée du 22 février 1948, un train de sport direct se jette à toute vitesse contre un bâtiment à Waedenswil. Par la radio et la presse, nos lecteurs ont été mis au courant de cette terrible catastrophe qui causa la mort de 21 personnes et en blessa un très grand nombre. Ici aussi les samaritains ont aidé efficacement. Nous espérons en donner un rapport détaillé dans un de nos prochains numéros.

Pourquoi rappelons-nous aujourd'hui, non seulement cette récente catastrophe de Waedenswil, mais aussi les deux autres survenues il y a quelques mois déjà? C'est parce que nous sommes inquiets au sujet du nombre et de la disponibilité de nos samaritains. Il y a malheureusement beaucoup de nos membres, même dans les rangs des comités de nos sections, qui pensent que leur concours ne sera jamais nécessaire, puisqu'aucun accident grave ne s'est produit dans leurs parages depuis des dizaines d'années. Une pareille conception est inadmissible; elle pourrait avoir des conséquences funestes. Nous ne devons donc pas nous désintéresser de cette question mais au contraire prendre toutes les dispositions nécessaires pour pouvoir intervenir rapidement partout lors de catastrophes, car celles-ci peuvent se produire n'importe où, comme l'ont si bien démontré les trois exemples cités ci-dessus.

Pour faciliter cette tâche ardue à nos sections, nous leur donnons ci-dessous un résumé de nos circulaires des années 1940 et 1943 à ce sujet:

Les catastrophes telles que: avalanches, inondations, éboulements, tremblements de terre, incendies, accidents de la circulation (route, chemins de fer, bateaux, avions) peuvent survenir en tout temps. En outre des épidémies peuvent éclater et occasionner de graves perturbations.

Personnel. A côté des membres actifs, il faudrait prévoir le recrutement de membres passifs ayant, si possible, suivi antérieurement un cours quelconque, et de non-membres disposés à se rendre utiles en cas de nécessité. Ces derniers pourraient se charger du service de liaison (grands garçons, jeunes gens ou jeunes filles cyclistes), du service de subsistance, ou de toute autre tâche pour laquelle ils seraient qualifiés.

La direction serait entre les mains d'une personne compétente, désignée comme chef responsable, et d'une seconde personne nommée suppléant. Les deux devraient pouvoir être appelées téléphoniquement. Selon les conditions locales, des groupes seraient formés pour:

- a) l'installation d'un poste sanitaire de secours ou d'un hôpital d'urgence;
- b) la mise à l'abri de blessés ou de malades;

- c) le transport des dits;
- d) le service de subsistance.

Les listes du personnel disponible et l'organisation d'alarme doivent être établies de façon à permettre la mise sur pied de tout l'effectif dans le plus bref délai. Il faut prévoir deux systèmes d'alarme, le premier pour le cas où le téléphone fonctionne encore et le second en cas de non-fonctionnement du téléphone, où il faudrait avoir recours à des estafettes à pied ou à bicyclette. Il y a encore deux variantes à considérer: l'une pour le jour, resp. les heures de travail, d'autre pour la nuit, ou plutôt pendant les heures en dehors du travail, ainsi que le dimanche.

Matériel. La mise à disposition de matériel de pansement suffisant, déposé dans différents endroits, doit faire l'objet d'une attention spéciale. Il comprendra: cartouches à pansement, bandes, compresses au vioforme, triangles, ouate, attelles et matériel de capitonnage. En outre, nous recommandons l'acquisition de nécessaires d'alarme qui seraient remis à tous les membres. Il faut aussi du *matériel de transport* en suffisance: brancards, aussi des improvisés, avec bicyclettes peut-être, des voitures à main et si possible des automobiles. Actuellement des chars improvisés n'entrent plus guère en ligne de compte, car partout où il y a des chemins carrossables, on se servira d'autos. Dans les trois catastrophes mentionnées, de nombreux automobilistes ont mis spontanément leurs voitures à disposition pour le transport des blessés.

Locaux. Nous recommandons de prévoir dès maintenant des locaux appropriés pour l'installation de postes de secours et d'hôpitaux d'urgence. En premier lieu on utilisera les postes samaritains permanents. Pour l'installation d'hôpitaux, prévoir aussi de grands appartements, des auberges, hôtels ou collèges.

Service de subsistance. Ce service ne doit pas être négligé. Tenir à disposition des appareils à cuire et le matériel indispensable: marmites, tasses, verres, assiettes, services. Tenir compte des conditions locales et avoir sous la main: thé, café, lait condensé, sucre, potages en cubes, conserves et autres vivres appropriés. Ces objets seront réquisitionnés dans des auberges ou chez des particuliers en cas de besoin; il va sans dire qu'il y ait eu entente préalable avec ces fournisseurs bénévoles.

Nous recommandons vivement à nos sections de faire au moins un exercice préparatoire en supposant une grave catastrophe. Le personnel et le matériel seront utilisés à cette occasion. Les expériences faites mettront en évidence les fautes éventuelles commises et le moyen de les éviter. Ces exercices peuvent être annoncés comme exercices en campagne et bénéficient des subventions accordées.

Veuillez également prendre note que les achats de matériel pour postes samaritains, dépôts d'objets sanitaires et surtout pour l'organisation de secours en cas de catastrophes sont subventionnés conformément aux prescriptions établies à ce sujet. Le Secrétariat général donne tous renseignements utiles et fournit aussi gratuitement les formules nécessaires aux demandes de subventions.

Nous savons qu'une organisation semblable n'est pas une tâche facile, mais elle est d'une nécessité urgente.

Soyons donc tous prêts à remplir en tout temps et en tout lieu notre devoir de vrais samaritains!

E. H.